



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

**BUREAU**

DIRECTEUR

## **P.V. N°9 – 02 mai 2019**

**Présents : Mmes Christiane EBY, Catherine GSELL**

**MM. Alain KLEIN, Eric KOBLER, Armand KOST, Yann MONTAGNE, Denis OEHLER, Pierre WILT**

**Excusée : Anaïs AMRHEIN**

Le Président, Denis OEHLER souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour est traité comme suit :

### **1. Approbation des PV Hebdomadaires**

- PV N°35 du 15/04/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°36 du 23/04/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°37 du 29/04/19 - **Approuvé à l'unanimité**

### **2. Approbation des PVs de Commissions**

- PV N°3 de la [Commission Départementales des Officiels](#) du 15/04/2019  
**Approuvé à l'unanimité**
- PV N°2 de la [Commission CORPOS](#) du 15/04/2019  
**Approuvé à l'unanimité**

### **3. Ordre du jour – Comité Directeur 15/04**

Les membres du Comité Directeur ont été consultés à distance pour voter sur les nouveaux statuts. En effet, des modifications ont été réalisées suite aux directives fédérales.

**Vote pour à l'unanimité**

Les ordres du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire seront présentés et approuvés au Comité Directeur.

Un point sur la situation financière sera présenté par la Trésorière, **Catherine GSELL** (dispositions financières, budget).

Un récapitulatif des actions à venir du CD67 sera fait.

Le Secrétaire Général, **Eric KOBLER**, exposera le règlement intérieur.

Les tirages au sort pour définir les secteurs des finales départementales auront lieu lors du Comité Directeur.

Un point sur le championnat U11 ainsi que des pistes de travail suite à la diminution du nombre de licenciés pourront aussi être exposés.

## 4. CORPOS

---

Une réunion CORPOS a été organisée **le lundi 15 avril 2019** à la Maison des Sports afin d'évoquer le championnat pour la saison prochaine. Un sondage sur le maintien de leur championnat actuel leur a été soumis. Les clubs CORPOS souhaite maintenir leur championnat. Cependant des modifications y seront apportées telles que :

- Championnat sans désignation d'arbitres
- E-Marque obligatoire
- Gestion des licences par les clubs
- Gestion autonome des matches

Une formation « licences » et e-Marque sera organisée avec les clubs CORPOS avant la fin de la saison.

## 5. Tour de table

---

- ✓ La Trésorière, **Catherine GSELL**, nous indique que les budgets et les comptes de résultat sont en cours de finalisation.
- ✓ **Yann MONTAGNE**, Président de la Commission Départementale des Officiels expose plusieurs dossiers à traiter :

Concerne rencontre N°15236 (PRMB)

AU SCHILTIGHEIM contre DUTTLENHEIM du 07/04/2019 – 15h30

**Motif** : joueur A15 GROB Lionel (suspendu) – disqualifiante avec rapport sur la rencontre du 31/03 en PRMB.

En application du règlement, le Bureau propose « **match perdu par pénalité** ». Pour rappel, la Disqualifiante Avec Rapport entraîne une suspension immédiate du joueur.

Concerne rencontre N°10746 (DF3B)

HOLTZHEIM contre ESCHBACH/WALBOURG 2 du 27/04/2019 – 20h00

**Motif** : Joueuse A14 a été ajoutée en cours de rencontre.

En application du règlement, le Bureau propose « match perdu par pénalité ». Il rappelle également qu'un entraîneur est responsable des informations saisies sur la feuille de marque.

Concerne rencontre N°15443 (DM2B)

HOLTZHEIM 3 contre DINSHEIM/GRESSWILLER du 26/04/2019 – 20h30

**Motif** : Chronométrateur MEISSE Victor (Dinsheim) – suspendu à partir du 26/04 au 28/08/2019 – 3<sup>ème</sup> FT (Ligue)

Le dossier est transmis au Secrétaire Général de la Ligue Régionale du Grand Est pour traitement.

Concerne rencontre N°32038 (DMU15 -P2 A)

SAINT JOSEPH 2 – BCNA du 27/04/2019 – 16h30

**Motif** : Rencontre non jouée et le Comité n'a pas été prévenu.

La CDO propose : perte de la rencontre par forfait à l'équipe B. Le Bureau **valide cette proposition**. Les frais d'arbitrage ainsi que les frais d'observation seront à la charge du club de l'équipe B.

**Concerne : un arbitre club de 15 ans a officié seul sur un match de DEP 3.**

Conformément au **tableau établi par la CDO** et validé lors du Comité Directeur du 15/11/17, **un mineur n'a pas le droit d'officier sur une rencontre Seniors sans être accompagné d'un arbitre majeur**. Une pénalité financière de 15,00€ sera appliquée.

Age de l'arbitre	Compétitions Jeunes						Compétition Seniors
	U9	U11	U13	U15	U17	U20	
09	OUI	Avec un adulte	NON	NON	NON	NON	NON
U11	OUI	OUI	Avec un U15 minimum	NON	NON	NON	NON
U13	OUI	OUI	OUI	Avec un U17 minimum	NON	NON	NON
U15	OUI	OUI	OUI	OUI	Avec un U20 minimum	NON	NON
U17	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Avec un adulte > 20	Avec un adulte > 20
U20	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Avec un adulte > 20

De plus, il nous informe que les 17 candidats de la formation initiale sont en train de passer la partie pratique de l'examen d'arbitre départemental.

Un regroupement des arbitres aura lieu **le vendredi 17 mai de 19h00 à 22h00** à la Maison des Sports à Strasbourg. Plusieurs thèmes y seront abordés comme les réclamations, les réserves/incidents ou encore la gestion des conflits en la présence de Laurence LEMARCHAND (entraîneur NFI) et Yousseph ALOUABI (arbitre Jeep Elite).

Le Comité souhaite soutenir et récompenser les clubs du Bas-Rhin ayant des écoles d'arbitrage/arbitres clubs en formation (régulièrement inscrits) en leur offrant des **chasubles spécifiques**. Ceux-ci seront mis en vente pour les autres clubs qui souhaitent en acquérir au prix de 5 euros.

**Formation à Remiremont** : à ce jour, seuls 2 candidats sont inscrits. Il reste encore de la place. Toutes les informations sont disponibles sur notre [site internet](#).

- ✓ **Armand KOST**, Président de la Commission de Contrôle souhaite que le Bureau se prononce suite au questionnaire envoyé aux clubs sur la tenue de la table de marque. Les membres du Bureau propose que le club recevant soit chargé de la tenue de la table de marque tout en laissant la possibilité au club adverse de tenir une fonction s'il le souhaite comme le préconise la FFBB. Cette proposition sera valable dès la saison prochaine pour toutes les catégories (jeunes/seniors).
- ✓ La Présidente de la Commission Qualification, **Christiane EBY** indique une **baisse des licences « compétitions » de 3%** par rapport à l'an dernier.
- ✓ **Pierre WILT**, Président de la Commission Compétitions Jeunes informe les membres du Bureau qu'un club a fait la demande d'une équipe mixte en U13 avec une fille U11 surclassée. Cette demande a été relayée auprès de la FFBB.

De plus, un jeune U9 avec une licence T surclassé en U11 n'a pas la possibilité de jouer en U9 dans son club d'origine.

Un dossier est à traiter et concerne une rencontre **en DFUI5 – phase 2** où **le chronométreur a quitté ses fonctions en cours de rencontre**. Le dossier est transmis au Secrétaire Général de la Ligue Régionale du Grand Est pour traitement.

- ✓ **Alain KLEIN**, Président de la Commission Compétitions Seniors, rappelle, comme stipulé dans le règlement sportif 2018/2019 et lors de la réunion de début de saison, que les règles de participation en SENIORS seront harmonisées avec les règles de participation de la FFBB, à savoir un cumul de 3 mutés (C1, C2, T) tout confondu.

Ce changement est nécessaire afin que les contrôles automatiques dans FBI puissent se faire la saison prochaine.

## SENIORS : Règles de participation

Article 436 du règlement FFBB : Championnat départementaux seniors		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximums
	Extérieur	10 maximums
Types de licences autorisées (nb maximum)	<b>Licence C1, C2 ou T</b>	<b>4</b>
	Licence C	Sans limite
	<b>Licence AS</b>	<b>5</b>
Types de licences autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
Types de licences autorisées (nb maximum)	Jaune	Tout confondu 4
	Orange	
<b>Ces règles ne s'appliquent pas aux championnats départementaux de 3x3.</b>		

### A - Les licences autorisées en compétition départementale catégorie SENIORS (sauf équipes CTC)

- Licence JC : 10
- Le total des licences C1, C2 et T sur la feuille e-marque ne devra pas dépasser le nombre de 4, toutes possibilités confondues.

Ex : 3 C1, ou 3 C2, ou 3 T, ou 1 C1 + 2 C2 + 1 T, ou 2 C1 + 1 C2 + 1 T, etc....

**Les joueurs étrangers mutés comptent dans la catégorie des mutés.**

**Nota :** Afin de se mettre en conformité avec l'article 436 de la FFBB, le cumul du nombre de licences C1, C2 et T passera de 4 à 3 lors de la saison 2019/2020. Les recrutements ayant déjà été effectués par les clubs il n'était plus possible de se mettre en conformité dès la saison 2018/2019.

Suite aux échanges lors des réunions de clubs du Nord et du Sud et le non engagement d'équipe supplémentaire en deuxième phase, Alain KLEIN, Président de la Commission Compétitions Seniors, propose de repasser le championnat pour la catégorie DF4 et DM5 en une seule phase.

## 6. Divers

**Distinctions/récompenses :** A ce jour, le Comité a réceptionné 13 demandes de récompenses. Le formulaire de demande est téléchargeable sur notre [site internet](#). Les remises des récompenses auront lieu à l'Assemblée Générale avec la présence récipiendaires.

**Formation FBI :** Fort des retours positifs de la première rencontre du 26 mai 2018, le Comité renouvelle l'organisation d'une formation pour les Présidents, les correspondants mais aussi pour tous les utilisateurs de FBI dans les clubs **le samedi 25 mai 2019**. Ce temps d'échanges sera l'occasion d'aborder les évolutions sur le logiciel FBI ou la gestion des licences, réalisées par la Fédération Française de Basketball, ainsi que les bonnes pratiques sur les dérogations ou les listes de brulage.

Il est évident que **la présence d'au moins un représentant par club** (président, correspondant ou toute personne référente de FBI) est **vivement conseillée**.

Les inscriptions à cette formation se font [en ligne](#).

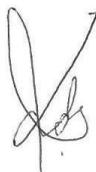
Date limite : **mercredi 22 mai 2019**

Le prochain Bureau aura lieu **le mardi 04 juin à 19h00 à la Maison des Sports**.

Le prochain Comité Directeur aura lieu **le mercredi 15 mai 2019 à Osthouse**.

Aucun autre point n'étant évoqué, le Président lève la séance à **21h30** en remerciant les membres présents.

Le Secrétaire Général,  
**Eric KOBLER**



Le Président,  
**Denis OEHLER**

